Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260423-20260413-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 23 avril à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mme Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 11

V. Elshout, J. Brézel, C. Duchêne, S. Chesnel, T. Fretay, A. Coudray, J. Hodouin, P. Souchu, E. Jupin, P-J. Lamarre, S. Pichot,

Etaient absents : 2

C. Guilment, M Franco Sanchez

Etaient excusés : 2

C. Guilment, M Franco Sanchez

Monsieur Lamarre a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage : 14 avril 2026

****

Délibération 2026-04-13

- Objet : Ticket sport communal 2025-2026

Madame le Maire présente à l'assemblée l'opération « ticket sport communal »
Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de renouveler ce dispositif aux mêmes conditions que lors des opérations précédentes pour les années 2025-2026 et 2026-2027.

* le ticket sport communal est fixé à 20 € par enfant et sera attribué aux familles afin de réduire le coût de la cotisation et ainsi encourager les activités physiques à vocation sportive et artistique.

* le jeune devra avoir entre 6 et 18 ans et être scolarisé

* le siège du club devra avoir son domicile sur le périmètre de Couesnon Marches de Bretagne sauf si la discipline n'existe pas sur le territoire intercommunal.

* le jeune devra posséder une licence ou fournir une attestation d'assiduité qui sera remplie par le club.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
V. ELSHOUT

MAIRIE DE CHAUVIGNE ILLE-ET-VILAINE